

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le 13 JUIL. 2017

ID : 031-213105612-20170713-D2017_80-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 21
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 10

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille dix-sept et le 12 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 06 juillet, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, MME MICHELE CHAVE, MME KATY COLDER, MME ISABELLE GODEAS, M. JOËL FEULLERAT, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME FLORENCE TOULZE, MME NADINE MAURIN, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. GILLES HOURQUET, M. ERWAN DANIEL, **Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. FREDERIC COMBE), M. DAVID ROFE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), MME NATHALIE SIMON-LABRIC (Pouvoir donné à M. JOËL FEULLERAT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à Mme BRIGITTE BEC), MME NATHALIE GAUVRIT (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. DOMINIQUE GIRONNET (Pouvoir donné à M. PHILIPPE BAUMLIN), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME BRIGITTE CABANES-MURITH), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à MME ELISABETH ATTELAN)

Etaient absents excusés : M. PATRICE ETAVE, M. NICOLAS COSTES

FREDERIC COMBE a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/80

Objet : Subvention en faveur de l'association « Ecole de Musique »

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la seconde partie de la subvention de l'année 2017, soit un montant de 121 335 €, en faveur de l'Ecole de Musique de l'Union.

Ce montant s'ajoute à la subvention de 105 000 €, votée lors du Conseil Municipal du mois de janvier 2017, soit une subvention totale de 226 335 €, pour l'année 2017.

Ce montant se décompose de la façon suivante :

- 210 000 € : montant identique à celui de l'année 2016
- 16 335 € correspondant au coût du salaire du Directeur pour les 4 derniers mois de l'année. En effet, la résiliation de la convention avec la MJC Région est effective au 1^{er} septembre 2017.

Pour mémoire, le coût du salaire du Directeur était imputé en intégralité sur le chapitre budgétaire 65, article 6558 (autres contributions obligatoires) du budget de la Ville.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter la proposition ci-dessus énoncée.

Pour copie conforme,

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

**Le Maire,
Marc PÉRE**



- Transmis le 13 JUIL. 2017
- Affiché le 13 JUIL. 2017